



Préavis municipal N° 6/2022 : Thierrens - Ancien collège rue de la porte 3, bâtiment abritant, l'administration communale et villa communale rue de la porte 10. Remplacement des chauffages.

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et finances s'est réunie le mercredi 21 septembre 2022 en présence de M. Claude-Alain Cornu, syndic.

La commission a étudié le préavis municipal 06/2022 et obtenu toutes les réponses à ces questions.

L'investissement d'un chauffage à distance n'était pas prévu dans le plan d'investissement. Il s'avère néanmoins être opportun au vu des travaux extérieurs réalisés sur l'ancien collège, ce qui explique les faibles dépenses de génie civil.

La commission estime que cet investissement est finançable et parfaitement dans l'air du temps. Il permet l'utilisation d'une source de chaleur renouvelable et locale. En revanche, ce projet ne permettra pas des économies financières substantielles pour la commune.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis municipal N° 6/2022

Montanaire, le 26 septembre 2022

Christine Dubrit

Emilien Piot

Jean-Luc Jaton

Marin Freymond

Kevin Forestier (rapporteur)